

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an.
France et l'étranger... 6 fr. 1 an.
Union postale... 7 fr. 1 an.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFEBURE, Directeur et Rédacteur en chef.

33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 1 fr. 25
A la 1^{re} page... 1 fr. 75
Réclames... 1 fr. 25
Chronique... 1 fr. 75

Les Annonces sont reçues exclusivement
par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

M. Claude Baudouin, ancien
gérant de la TRIBUNE LYONNAISE,
ne fait plus partie, à aucun titre,
du journal, depuis le 16 décembre
dernier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Ministres et Déclaration

Le Journal officiel publie un décret nommant :

MM.

Jules FERRY, député, président du conseil, ministre de l'instruction publique.
CHALLEMEL-LACOUR, sénateur, ministre des affaires étrangères.

WALDECK-ROUSSEAU, député, ministre de l'intérieur.

MARTIN-FEUILLE, député, ministre de la justice.

TIRARD, député, ministre des finances.

RAYNAL, député, ministre des travaux publics.

Général THIBAUDIN, ministre de la guerre.

Charles BRUN, sénateur, ministre de la marine.

HERISSON, député, ministre du commerce.

MÉLINE, député, ministre de l'agriculture.

COCHERY, député, ministre des postes et télégraphes.

Voilà donc un nouveau ministère parfaitement constitué et composé d'éléments homogènes. Nous ne pouvons que lui souhaiter longue vie ; et les deux Chambres comprendront sans doute qu'elles ont autre chose à faire qu'à le renverser encore. C'est pourquoi nous nous abstiendrons de revenir encore une fois sur les résultats désastreux qu'entraînent pour la France les changements trop fréquents de ministères.

La besogne ne manque pas aux hommes dévoués à qui incombe le soin de calmer les esprits, d'affermir la République, de relever les énergies et d'activer les affaires. Ils l'ont compris, si nous nous en rapportons à la déclaration — nous allons dire « au message » — qu'ils ont faite au Parlement.

Nous ne pouvons publier en entier ce document qui absorberait nos colonnes sans grand profit pour la plupart de nos lecteurs ; mais il est bon que nous leur en communiquions quelques extraits, afin de rendre confiance à tous dans la période qui s'ouvre pour nous.

Ce sont les ennemis des gouvernements libres qui voudraient les réduire au rôle de gouvernements sans défense. Mais les populations françaises, qui témoignent chaque jour par leurs votes de leur attachement de plus en plus profond à nos institutions républicaines, ne l'entendent pas ainsi, et loin de vouloir abandonner la République à un périlleux laisser-faire, elles seraient plutôt tentées de croire que la République n'est pas assez défendue.

Aussi, sans toucher à des libertés essentielles, dont la générosité même est l'honneur du gouvernement républicain, nous vous demanderons des mesures sur les cris publics et sur l'affichage, ayant pour but de soustraire tout au moins la liberté de la voie publique aux manifestations fâcheuses.

Mais on l'a dit depuis longtemps : c'est surtout par la bonne conduite des affaires publiques, par le souci incessant des vœux et des sentiments du pays que les gouvernements libres se défendent et se fortifient.

La Chambre des députés l'a bien compris, elle qui a mis dès le premier jour son ambition à mériter le titre de Chambre réformatrice, le plus beau nom qu'il soit au monde.

Où nous avons reçu du pays le mandat de réformer, et nous l'accomplirons. Mais le pays nous demande à cette heure, avec non moins d'énergie, d'administrer, de gouverner, d'enraciner la République.

Ce peuple sage et résolu, le plus laborieux et le plus ordonné des peuples, qui a pour suivi à travers tant d'obstacles, à force de patience et de courage civique, l'établissement de la République démocratique, a cherché et aimé en elle le gouvernement définitif et nécessaire.

Mais ses élus manqueraient gravement à ses volontés formelles s'ils donnaient à la République la fausse apparence d'un gouvernement agité et provisoire.

Les mesures urgentes, celles qui sont les plus mûres et qui ne peuvent plus attendre, sont faciles à énumérer. Sans parler de la réforme de la magistrature, qui vient de faire un grand pas et qu'il est de l'honneur du Parlement de mener à terme, ni de la loi

municipale, sur laquelle l'accord sera facile, croyons-nous, entre le gouvernement et les Chambres ; ni des lois militaires, qui tiennent, comme l'armée elle-même, la première place dans nos préoccupations, la Chambre a mis à son ordre du jour la loi relative aux récidivistes, attendue si impatiemment par le pays, et les propositions de loi relatives aux caisses de retraite pour la vieillesse et aux Sociétés de secours mutuels, propositions qui, avec la loi sur les syndicats professionnels, marqueront d'un caractère particulier l'œuvre de cette législature.

LE COMMERCE DES BESTIAUX ET LA GARE DE VAISE

On n'ignore point la nécessité qu'il y a, pour le commerce des bestiaux, d'obtenir enfin une gare spéciale distincte, rapprochée du marché de Vaise, où l'on puisse procéder facilement et promptement à la double opération du débarquement ou de l'embarquement des bœufs, des vœux, des porcs et des moutons. C'est là un sujet sur lequel nous sommes maintes fois revenus et où la Compagnie avait l'air de faire la sourde oreille. N'est-ce pas pitoyable de voir le petit nombre de wagons que l'on peut amener à quai en même temps — ce qui entraîne de grandes pertes de temps et d'inévitables lenteurs ? N'est-ce pas pitoyable de voir faire sauter les moutons à bas des wagons, sans quai aucun, avant d'arriver à Vaise, vers Rochecardon ? N'est-ce pas pitoyable de voir les marchands et commissionnaires être obligés de se faire adresser le bétail en gare de Saint-Clair, de la Croix-Rousse et même de Givors plutôt que de subir, à Vaise, un inextricable encombrement et des retards onéreux ?

Une première pétition était restée sans résultat : nous le rappelions encore, il y a quinze jours, en cette même place. Nous craignons le même sort pour celle qui avait été adressée à M. le Préfet du Rhône pour protester contre la fin de non-recevoir du gouvernement et pour demander une enquête. M. le Préfet en avait pris bonne note et, grâce à son intervention, le gouvernement vient de faire procéder à une enquête contradictoire et simultanée, en présence de MM. les Contrôleurs et Inspecteurs de l'Etat, entre les représentants de la Compagnie et quelques-uns des signataires. M. le Chef de gare a dû sans doute rédiger un rapport qu'il adressera à son Administration supérieure. Voici celui de MM. Lacarelle, L. Duprey, Tony Moreau et Joanny Benon.

Monsieur le Ministre,

A la suite de la demande d'enquête que nous avons eu l'honneur d'adresser à Monsieur le Préfet du Rhône et qui vous est parvenue par son obligeante entremise, vous avez bien voulu recommander à la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée de s'entendre avec nous et de procéder ensemble à une expertise contradictoire. Nous vous en remercions, Monsieur le Ministre : c'est là la seule voie à suivre pour arriver à la vérité, c'est là le seul procédé qui ne viole point la justice et qui soit une garantie pour tout le monde.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que tous tant que nous sommes, commissionnaires en bestiaux et maîtres d'hôtel au marché de Vaise, marchands, éleveurs, approvisionneurs de la ville de Lyon, nous vous avons prié, par une pétition couverte de signatures, d'user de votre légitime autorité sur la Compagnie afin qu'elle nous établisse, dans de bonnes conditions, des quais de débarquement et d'embarquement pour le gros ou menu bétail. Les seuls quais dont nous puissions nous servir aujourd'hui sont tout-à-fait insuffisants.

Donc, sur vos désirs ou vos ordres, M. le Chef de gare de Vaise nous a appelés, le 12 courant, pour procéder à la vérification de ces quais en présence de M. l'Inspecteur et de MM. les Contrôleurs de l'Etat. Il nous a été facile de leur démontrer cette insuffisance ; nous leur en avons même fait la preuve. Il y avait là 15 wagons à débarquer : eh bien ! malgré toute l'activité déployée dans les manœuvres, l'opération a exigé

plus de 50 minutes — quand on a pu, à Saint-Clair, par exemple, décharger 25 wagons en un quart d'heure. L'étendue des quais, leur disposition et les dégagements de leurs abords rendent les mouvements prompts et commodés. Or, on comprend combien il nous importe que ces opérations s'exécutent rapidement et sur une large échelle : nous pouvons mieux soigner nos bestiaux avec beaucoup moins de frais pour sa conduite et sa surveillance.

Les employés de la Compagnie nous objectent que d'ordinaire les wagons arrivent successivement par petites quantités et non en masse. C'est là un argument inacceptable : il ne faut que constater le triste état où nous en sommes réduits aujourd'hui, à ne pouvoir, vu l'état des quais, ne faire venir nos wagons que par petites parties.

Qu'on nous donne l'espace et les facilités, nous nous les ferons envoyer à la fois : nous préférons une seule expédition à plusieurs ; elle nous coûte relativement moins de temps, de formalités et d'argent, et elle nous permet de mieux satisfaire nos acheteurs, qui ont à la fois plus de choix sous la main.

Voulez-vous, Monsieur le Ministre, un autre fait qui confirmera ce que nous vous avançons ? Les quais de Vaise ont une telle réputation d'exiguïté et d'inconvénients que de Châlons en dirige aujourd'hui presque tous les wagons de bestiaux en gare de la Croix-Rousse, par la ligne des Dombes. Or, dernièrement quelques wagons furent en même temps, à la même heure, déclarés pour Vaise. Ceux-ci n'ont pu être retirés ; à Vaise, de la gare, qu'à 8 heures du matin ; et les autres, malgré le détour, avaient pu être retirés à la Croix-Rousse, dès avant minuit : dix heures plus tôt ! Il faut que notre situation à Vaise soit bien mauvaise, pour que nous préférions souvent la Croix-Rousse — car la gare de Vaise n'est éloignée du grand marché que de quelques centaines de mètres, tandis que celle de la Croix-Rousse en est distante de 5 kilomètres et nous oblige à passer par des rues tortueuses, mal éclairées, mal empierrées et à pentes rapides.

La justesse de nos réclamations est reconnue par les employés de la Compagnie. Aussi nous ont-ils parlé de réparations qu'on se proposerait peut-être de faire, si on ne choisissait vers le chemin de la Maladière un nouvel emplacement pour la construction d'autres quais. Ce nouvel emplacement nous éloignerait inutilement du marché de 400 à 500 mètres par des chemins peu convenables — car il serait de l'intérêt de tous que nous en fussions même bien plus rapprochés. Est-ce que le commerce des bestiaux, qui laisse chaque année à la Compagnie des bénéfices considérables sans grands embarras, ne mérite pas qu'on le traite avec un peu plus d'égards ? Si les actions de la Compagnie valent aujourd'hui de 1,500 à 1,600 francs, ce commerce et les industries qui en découlent n'y ont-ils pas contribué pour une bonne part.

Il y a entre la gare de Vaise et le marché attenant à la ligne même, un terrain qui serait parfaitement approprié à la construction d'une gare aux bestiaux et qui ne coûterait pas plus de 7 à 8 fr. le mètre. Il suffirait d'une surface de 50 ares (250 mètres de long sur 20 de large) pour construire des quais dont le développement atteindrait aisément 300 à 400 mètres ; et ce serait là, pour la Compagnie, une bien mince dépense. Cette dépense d'ailleurs serait loin d'être improductive — car, avec ces quais, tous les arrivages aboutiraient directement à Vaise ; et la Compagnie y trouverait largement son compte.

Ne serait-ce pas pour elle bien plus

avantageux que de nous reculer sur le chemin de la Maladière ou de transformer onéreusement les quais existants ? La gare de Vaise est déjà trop petite par elle-même, malgré son étendue, pour le service des autres marchandises, dont beaucoup sont en souffrance. En faisant une gare aux bestiaux, on donnera aux autres articles un emplacement qui leur manque et on activera les transactions, les transbordements, les transports, tout ce qui enrichit la Compagnie.

Du reste, Monsieur le Ministre, veuillez demander des rapports à MM. les Contrôleurs et Inspecteurs qui étaient présents lors de nos pourparlers avec M. le Chef de gare ; veuillez en demander à MM. les Commissaires de surveillance : nous avons la certitude qu'ils confirmeront nos dires et nous concilieront votre appui auprès de la Compagnie. La Compagnie ne vous refusera point de se rendre enfin à nos vœux — si justes, si légitimes et si modérés.

Daignez agréer, au nom de tous les marchands, commissionnaires et éleveurs, l'assurance de la respectueuse considération et de l'entier dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, Vos très humbles serviteurs.

L'INSPECTION DES VIANDES

Le mouvement s'accroît et s'accélère. Voici une lettre dont la modération frappera sans doute les autorités municipales et MM. les Inspecteurs. Puisse-t-elle contribuer à amener une entente qui est dans les vœux de tous.

Cette lettre est datée de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire) et adressée à M. Chabert, commissionnaire en bestiaux à Lyon.

Monsieur,

« Voilà plusieurs fois que je suis victime de saisies d'animaux que j'expédie à Lyon et dont je vous confie la vente. Je ne doute nullement de l'intérêt que vous portez à vos expéditionnaires et je me plais à reconnaître que vous faites toutes les démarches nécessaires, pour empêcher l'extension de saisies qui ont pour résultat de jeter l'épouvante parmi les approvisionneurs de votre ville. Cependant, j'expédie à Paris, un bien plus grand nombre d'animaux de boucherie et jamais je n'ai eu de bœufs ou vaches confisqués par les inspecteurs. A quoi cela tient-il ? Je ne saurais le dire.

« Pourtant, je ne puis m'empêcher de vous communiquer quelques réflexions : A Lyon, la municipalité a organisé un service d'inspection composé d'un assez grand nombre d'employés et j'ai redouté beaucoup que le zèle de la plupart soit excité par la faculté de pouvoir saisir sans appel possible.

« Il existe évidemment une lacune dans le nouveau règlement dont ces agents sont armés ; car il n'est pas permis de faire procéder facilement à une expertise contradictoire, et lorsqu'un animal est soupçonné d'une atteinte de maladie quelconque, vite il y a saisie totale. Cependant il est bien avéré que si certains animaux peuvent être atteints d'une maladie générale, il y en a d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui le sont d'une manière purement particulière et tout à fait locale. Il ressort donc clairement que certaines parties enlevées, ils peuvent être livrés à la consommation sans aucune espèce de danger pour la santé publique. Ces réflexions exposées sommairement, il me reste à vous engager à vous réunir à des hommes compétents et pratiques pour adresser à l'autorité municipale les réclamations les plus légitimes afin que celle-ci introduise dans le nouveau règlement, qui actuellement est appliqué avec une rigueur que nous avons le droit de trouver trop souvent injuste, les modifications qui sauvegarderont tous les intérêts et qui feront certainement cesser les craintes bien justifiées des approvisionneurs qui commencent déjà et qui continueront à désertir la ville de Lyon, si satisfaction n'est pas donnée sur ce point.

« Quant à moi, je ne puis douter qu'en appelant la sérieuse attention de l'administration sur les abus que ses agents peuvent commettre en son nom, elle ne s'empresse d'intervenir efficacement.

« Recevez, Monsieur, le témoignage de mon estime et l'assurance de ma considération.

« DENIS. »

VIOLENTS & TURBULENTS

« Monsieur le Directeur,

« Il est beau d'être poli, mais encore faudrait-il savoir avec qui. On maltraite toute une corporation qui n'a que vous pour se défendre, puisque c'est sur vous que comptent nos syndicats, et vous répondez par des

protestations de modération ! Je voudrais bien vous voir à notre place... Plus la pierre qui nous est lancée tombe de haut, plus elle nous blesse ; et je n'aime pas les gens qui baissent la main qui les frappe. Le maire de Lyon, plus que personne, avait le devoir de mesurer ses paroles et de ne pas venir nous injurier pour soutenir un homme qui ne mérite d'être soutenu que par la corde... Francement, on nous donne grande envie de sortir de nos habitudes et de nous montrer une bonne fois violents et turbulents : on en verrait de belles ! Ah ! il est difficile de vivre avec nous ! Nous ne forçons personne à nous fréquenter. Il est même des gens qui nous fréquentent trop, dont nous aimons beaucoup mieux voir les talons que les pointes. Est-ce que c'est nous qui avons été les chercheurs, pour qu'ils nous tracassent tous les jours sur tous les tons et de toutes les manières ? Est-ce que toutes nos prétendues violences réunies valent les leurs d'une semaine ? Est-ce que toutes nos prétendues turbulences s'élèvent à la hauteur de leurs provocations ? Tenez, Monsieur le Directeur, je sens que je suis prêt à devenir, avec beaucoup d'autres,

« Un Violent et un Turbulent. »

Nous ne reproduisons ces lignes que pour montrer combien vive est l'émotion qui s'est produite parmi les corporations lyonnaises de la boucherie et de la charcuterie, à la suite des qualifications trop générales et imméritées dont elles ont été l'objet au sein du Conseil municipal. Ici, comme toujours, suivant le vers bien connu de notre vieux Cornaille, « plus l'insulteur est cher, et plus grave est l'offense. » On la ressent plus profondément et plus douloureusement.

D'autres correspondants nous demandent si l'affaire va en rester là. Nous croyons qu'il se signe à cet égard une protestation ou une pétition, nous ne savons pas au juste — car ces choses se passent en dehors de nos bureaux et de nos attributions. Mais la vérité, pour se faire jour, n'a pas besoin de colère ; et le calme sied à la force.

Voilà pourquoi nous nous honorons de la modération dont quelques-uns nous font un reproche. On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ; la conciliation l'emporte sur la haine et les plus mauvais arrangements valent mieux que les meilleurs procès.

LE LANGUAGE DES PORCS

Il est des gens qui entendent singulièrement la liberté et la loyauté des transactions. Certains paysans de Saône-et-Loire se refusent à laisser languer leurs porcs et s'y opposent même à coups de bâton. Il faut d'après eux, prendre la bête telle qu'elle est, à vos risques et périls, non aux leurs. Si une telle coutume s'introduisait, ce serait le renversement du commerce. Aussi les marchands viennent-ils de protester contre cet abus auprès de M. le préfet de Saône-et-Loire, à qui ils demandent aide et protection.

« Monsieur le Préfet,

« Au commencement de 1875, nous avons eu l'honneur d'adresser à un de vos prédécesseurs, une réclamation au sujet du refus fait alors par les vendeurs de porcs, sur les marchés du Charollais, de laisser les acheteurs s'assurer, par l'inspection de la langue, que ces animaux ne sont pas atteints de maladies qui rendent la viande impropre à la consommation. Il nous fut répondu, en date du 23 février 1875, sous le couvert de M. le préfet du Rhône, que des instructions formelles avaient été données sur ce point à MM. les Maires et Commissaires de police ; mais il paraît, Monsieur le Préfet, qu'elles commencent à tomber en désuétude ou que les vendeurs n'en tiennent plus aucun compte. Nous citerons pour exemple, les habitants de Matur et de Dompière qui s'opposent, même par la violence, à notre examen, sans lequel il n'y a plus de garanties pour les opérations commerciales, ni pour la santé publique.

« Ne conviendrait-il pas, Monsieur le Préfet, de rappeler les instructions de vos prédécesseurs et de donner une sanction à leur observance, surtout de les faire publier et afficher sur les champs de foire mêmes ? Il y va de notre sécurité personnelle, de la bonne marche des affaires et de la santé des viandes.

« Nous osons donc compter sur votre énergique intervention pour que de tels abus ne puissent plus se renouveler, et nous vous prions d'agréer, avec nos remerciements les plus sincères, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

« Monsieur le Préfet,

« Vos tout dévoués serviteurs.

(Suivent les signatures.)

LE COMMERCE FRANÇAIS

Les affaires ne marchent pas. Tout le monde est d'accord sur ce point. Nous ne cessons de le crier depuis longtemps et nous avons encore, il y a huit jours, montré le remède à côté du mal.

L'adresse des négociants parisiens à M. Grévy n'est plus un fait isolé. Les plaintes s'élèvent sur tous les points de la France, dans nos villes et dans nos campagnes. Car, est-ce que le commerce pourrait ne pas être prospère, si l'industrie et l'agriculture étaient moins profondément atteintes dans leur développement.

Un rédacteur du *Voltaire* a rendu visite à M. Hayem, une des trois personnes qui ont présenté à M. Grévy la pétition du haut commerce, et il donne, tel qu'il lui a été raconté, l'entretien que celui-ci a eu avec le président de la République :

— Nos sentiments personnels à l'égard des institutions républicaines ne sont pas douteux. Monsieur le Président, a dit M. Hayem, et si cela n'était pas, la plus simple notion d'équité nous ferait un devoir de constater que la stagnation des affaires n'a pas seulement pour origine le malaise politique.

L'année 1883 a surtout été déplorable parce que la saison a été extraordinairement pluvieuse et parce que le chiffre des exportations a été aussi réduit que possible.

L'année 1883 semblait bien s'annoncer ; mais depuis quelque temps, il est indiscutable que la crise que nous traversons a atteint un caractère aigu parce que la politique telle qu'elle est pratiquée, ne présente aucune garantie, aucune stabilité. Les ministères durent peu quand ils durent, et ils n'ont en tous cas jamais le temps de se préoccuper de l'étude des questions d'intérêt général.

— Je n'ignore pas, a répliqué M. Grévy, que la Chambre renverse avec une facilité trop grande les ministères, et je sais bien surtout que j'ai grand-peine à les reconstituer, mais à qui la faute ? Et que voulez-vous, Messieurs, que j'y fasse ?

— Nous savons, Monsieur le Président, quel scrupule si honorable vous avez pour votre rôle constitutionnel ; cependant veuillez nous permettre quelques observations qui ne sont qu'incidentes, car notre intention, pas plus que notre métier, n'est de faire de la haute politique. Nous n'avons point de critique à faire des ministères trop éphémères qui se sont succédés. Tout au plus pourrions-nous objecter en tant que simples citoyens, que leur attitude sur bien des points a été trop incertaine et a provoqué des orages inutiles ; mais il nous paraît, Monsieur le Président, que sans sortir de votre rôle constitutionnel, il ne serait nullement impossible de composer un ministère durable.

— Je vous ai dit, Messieurs, interrompit le Président que je n'y pouvais rien. Est-ce moi qui renverse les ministères ? Non, veuillez le croire. Est-ce moi qui les constitue ? Oui, hélas !

— C'est vrai, Monsieur le Président, mais les ministères, grâce à votre impulsion, pourraient ramener la confiance.

— La confiance ! dit le Président de la République en arrêtant M. Hayem. Mais n'existe-t-elle donc pas toujours ? Qu'entendez-vous dire ? Estimez-vous qu'on n'ait plus confiance dans le gouvernement républicain ?

— Non, Monsieur le Président, répondit M. Hayem, la majorité du pays et nous tout particulièrement nous avons confiance dans la durée des institutions démocratiques, aussi nous n'avons pas parlé de la confiance dans la durée des institutions démocratiques mais de la confiance qui n'a point de proposition complémentaire.

Voulez-vous nous permettre de vous expliquer ce que c'est que la confiance ? Telle que nous l'entendons au point de vue commercial, c'est une chose qui ne s'explique pas, qui ne se définit pas et qui fait que le crédit régit dans les affaires et vient leur apporter leur appui tout-puissant. La défiance, par contre, est la retraite des capitaux, l'incertitude et l'irrésolution, par suite de l'abstention des transactions commerciales. Le ministère qui, grâce à votre appui et à celui du pays et aussi à son énergie propre ne se laissera point affaiblir par des questions irritantes, ramènera cette confiance. Certains hommes seraient peut-être impuissants à la faire, et il ne nous semble pas que M. de Freycinet, par exemple, donne de sérieuses garanties à cet égard.

— Alors, que puis-je faire, Messieurs ? — Donner peut-être une impulsion, de la force, de l'autorité au cabinet, quel qu'il soit, en indiquant dans un Message, la ligne politique à suivre.

— Oh ! pour cela jamais ! reprit M. Grévy. Les ministères sont responsables devant la Chambre, et je considère que cela serait inconstitutionnel.

— Cependant, Monsieur le Président, la situation est non-seulement grave mais dangereuse. Ce n'est pas uniquement à l'intérieur que notre commerce est affaibli, mais à l'extérieur.

— Je prends note, Messieurs, dit le Président en tranchant net la question, de vos doléances, et j'estime, croyez-le, qu'elles sont dignes du souci du Parlement et du chef de l'Etat. Aussi, mes sympathies vous étant acquises, vous pouvez compter que je mettrai tout en œuvre pour que le crédit de la France ne soit pas atteint.

C'est sur ces mots que l'entretien prit fin. M. Hayem m'a montré les adhésions qui, de toutes parts, lui arrivent sans distinction d'opinion politique. A l'heure qu'il est, me dit-il, elles représentent un chiffre de transactions commerciales qui atteint presque un milliard. Si vous ne me croyez pas, les négociants de Lyon, qui sont en ce moment chez moi, pourront vous édifier.

Et avant que j'eusse pu répondre, M. Hayem alla chercher un industriel lyonnais très connu.

Après la place de Paris, me dit ce dernier, le marché de Lyon et surtout le marché des soieries est le plus cruellement éprouvé. Le chiffre d'affaires est réduit à la moitié ou au quart de son chiffre normal, et encore le crédit est-il nul. Ce qui nous console, c'est que nous croyions que Paris avait peu souffert. Or, à peine arrivés, nous avons appris la suspension de paiements de plusieurs maisons. Tout cela est navrant, n'est-il pas vrai ?

Avant de quitter M. Hayem, je lui demandai de me donner quelques renseignements sur la situation du haut commerce français, vis-à-vis de l'étranger.

— L'étranger pour nous, toujours commercialement parlant, me dit-il, c'est l'Allemagne. Nos traités de commerce, nos tarifs de douanes nous mettent depuis le traité de Francfort dans une position inacceptable vis-à-vis de cette nation. Les droits qui, pour l'importation sont limités, sont indéfiniment et arbitrairement augmentés ; aussi notre commerce d'exportation marche-t-il à sa décadence si l'on n'y prend garde.

En terminant, M. Hayem me confirma ses sentiments d'attachement à la République et à la haute personnalité de son chef constitutionnel M. Grévy.

— Nous tous, négociants, industriels, me déclara-t-il, nous ne demandons qu'une chose, la stabilité ; elle fortifierait la République en donnant l'essor aux affaires.

L'abondance de matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro l'article intitulé : Les Eaux des Cévennes à Lyon, par MARIUS MOYRET.

Les voies de transport

Transports maritimes. — Il en est à peu près du prix comme de la vitesse.

Par voiliers les prix se proportionnent forcément à la durée des trajets bien plus qu'à la longueur kilométrique. Or, les indications météorologiques de Maury ont considérablement réduit les voyages (d'une centaine de jours environ, le voyage d'Angleterre en Australie). Le fret des navires à voiles qui profitent de cette réduction est évalué à 1 fr. 08 par tonneau et par jour, soit pour 700 tonnes — tonnage moyen de ces bâtiments — 756 fr. par jour. Epargner 100 jours sur 250, c'est économiser 75.000 fr. sur 190.000 fr. en chiffres ronds, autrement dit 40 pour 100.

L'avantage procuré par le canal de Suez aux navires qui de la Méditerranée ont à passer dans la mer des Indes est plus considérable encore.

Pour les bateaux à vapeur, le problème est moins simple, parce que le profit résultant d'une vitesse moyenne trois fois plus grande que pour les voiliers est en partie compensé par le prix plus élevé du bateau, par la consommation quotidienne du combustible et par la place qu'absorbent les approvisionnements de charbon et les machines.

C'est ce qui fait qu'on a pu croire assez longtemps que les bateaux à voiles resteraient en possession des transports de long cours. Les vapeurs consommaient primitivement de 2 à 3 kilogr. de charbon par cheval-vapeur de force effective ; mais aujourd'hui 1 kilogr. suffit, grâce à une utilisation plus complète du calorique. En diminuant ainsi la consommation du combustible, on réduit la dépense, d'une part, et, d'autre part, on augmente l'espace disponible à l'intérieur des navires. Le fret par vapeur sur certaines directions est encore double du fret par voile ; mais ailleurs l'écart n'est déjà plus que de 25 p. 100. La partie devient donc de plus en plus inégale entre les deux moyens de transport.

De là le développement très inégal des deux marines. Les relevés du *Bureau des Vérités* montrent que la marine à voiles après avoir progressé assez rapidement à l'époque de la crise houillère (1872-1874) tend maintenant à décroître, laissant le champ de plus en plus libre à la marine à vapeur.

A suivre. A. GANEVAL.

LE BON SENS DE JEAN LAPIN

Causerie à propos d'octroi.

Jean Lapin en un panier songeait. C'était son nouveau gîte : et

Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?...

Jean Lapin n'était nullement le premier venu parmi les lapins. Quoique n'ayant pas voyagé, il savait néanmoins beaucoup : c'est qu'il avait eu dire ! Eh ! pourquoi alors la nature lui avait-elle donc donné de si formidables oreilles !

Ce jour-là, Jean Lapin était triste : placé sur une voiture, il ne se méprenait nullement sur la fin du voyage qu'on allait lui imposer. Il savait que tout cela finirait par le supplice, et que, conséquemment, il faudrait souffrir ; mais, comme il le savait aussi, toujours par ouï dire, que, même parmi les plus heureux de ce monde, les choses ne se passent guère autrement, il s'y résignait de son mieux, il se mit à grignoter la feuille de chou traditionnelle qu'on lui avait servie pour son déjeuner, et tout en trotinant on arrive aux barrières. Et alors l'employé de l'octroi :

— Qu'avons-nous à déclarer, la mère ?

— Monsieur, j'ai un lapin.

— Il est gros, ce lapin ?

— Pas bien.

— Faites-le voir...

Et lui tenant l'échine : Allons, donnez douze sous, la mère...

— Douze sous !...

— Mais oui, dépêchez-vous... ah ! vous ne voulez pas, nous allons le peser... et avec un geste, et cette politesse qui caractérise parfois si bien les préposés des barrières, il fit faire un tour de bascule à Jean Lapin, qui se rencontra de son mieux tout en dressant l'oreille afin de ne rien perdre...

— 3 k. 500 ; quatorze sous...

La mère payait cette fois-ci sans contester et les yeux rouges.

— Tiens, se dit Jean Lapin, voilà des gens avec qui les vieilles femmes ne doivent pas souvent avoir raison, et il se mit à faire sur cette petite scène, des raisonnements à perte de vue.

Arrivé au marché, le préposé aux places voulut encore un sou pour la présence de Jean Lapin, et celui-ci de raisonner de nouveau... Quelle ne fut pas sa surprise quand il s'entendit adjuer au prix de trois francs et quelques sous. Mais, se dit-il alors, je ne m'étonne plus si nous autres, pauvres lapins, sommes si mal logés et si mal nourris à la campagne, nous valons si peu d'argent, et encore, n'a-t-il pas fallu que ma bonne vieille bourgeoise dépense quinze sous avant de m'avoir vendu ; puis cette contestation qu'elle a eu à l'octroi où elle avait les yeux si rouges ; sans compter que les voitures qui nous suivaient en étaient retardées ; mais il fallait bien régler l'affaire. Mon Dieu, qu'aurait été si nous nous fussions trouvés cent lapins sur cent voitures différentes ?

Pendant que notre héros raisonnait ainsi, on l'avait mis au fond d'un sac, et raisonnant toujours : Oui, je ne m'étonne plus, si les enfants ont des trous à leurs bas, et la mère des franges à sa jupe, songez donc ! mais le peu de bénéfices que nous pourrions donner au fermier, l'octroi les lui prend... Ah ! si nous ne payions seulement que 5 ou 6 sous, ah oui !... parbleu, on nous soignerait comme coq en pâte, on nous servirait les feuilles de chou dans de petits rateliers, le son et les racines dans de petites augettes, nous vivrions quatre là où nous ne vivons que deux ; car, il faut l'avouer, nous gétons plus de fourrage que nous n'en consommons... Oh, comme nous deviendrions nombreux, on verrait des lapins partout !... Sans compter que sur le marché on nous payerait moins cher, et, comme à l'octroi nous nous présenterions deux, trois, peut-être quatre, quand nous nous présentons un seulement : on voit que la caisse de la ville n'y perdrait rien !... Et tout joyeux de si bien raisonner, Jean Lapin sautillait au fond de son sac ; mais à ce moment même son bourreau le prenant par les pattes de derrière, d'un

coup sec sur la nuque le fit trépasser : notre lapin, tout philosophe qu'il était, se débattit de son mieux ; car il faut bien le dire : les lapins, tout comme nous, ne sont pas contents de mourir ; mais sa résistance fut inutile et maintenant...

Jean Lapin est mort !... Quel dommage, et quel excellent conseiller municipal il eût fait, si jamais il eût siégé dans le sanctuaire où se discutent les règlements de l'octroi ; il se fut appliqué à démontrer à ses collègues que la taxe fixe et par tête serait la bonne, car avec elle, pas de temps perdu et non plus pas de contestations possibles, et ne sait-on pas, par expérience, que les contestations entre les particuliers et l'octroi tournent toujours au préjudice des particuliers. Il leur eût fait comprendre encore que toutes les fois qu'il se présente cinquante lapins aux barrières, et qui payent en moyenne à peu près 40 c. chacun, la ville reçoit 20 fr. ; la taxe abaissée par exemple à 25 c. ; mais la production infailliblement doublée ou triplée, ce n'est plus 20 fr. que recevrait la ville, mais bien 25 ou 30 fr. Il est superflu de dire que les producteurs et les consommateurs ne sont pas ceux qui auraient à s'en plaindre.

Mais, nous dira-t-on, ce raisonnement est connu, il y a longtemps, et nul besoin n'était d'en barbouiller à nouveau les colonnes de la *Tribune Lyonnaise*. Simple et nullement nouveau, soit ! mais simple ou bête si l'on veut, avouons humblement n'avoir pas voulu dire autre chose.

J. P. BEUF.

A travers nos théâtres

La troupe du Vaudeville, de Paris, a quitté Lyon lundi matin, recommençant son voyage de Juif-Errant, par Saint-Etienne pour, d'ici, par la Bourgogne et le Jura, se rendre en Suisse puis en Alsace. Bonne chance aux joyeux interprètes de *Tête de Linotte*, les Lyonnais conserveront d'eux un excellent souvenir mêlé cependant du regret de les avoir vu partir en plein succès.

Tête de Linotte aurait pu tenir longtemps encore l'affiche du Théâtre-Bellecour, mais des engagements ultérieurs ont obligé les excellents artistes parisiens à reprendre le chariot de Thésipis et le chemin de nouveaux succès bien légitimement mérités d'ailleurs, et que Strapontin leur souhaita de tout cœur.

La semaine théâtrale a été très variée. Dimanche, au concert de la patriotique Société des Touristes Lyonnais, donnée au Grand-Théâtre, grand succès pour Coquelina cadet le monologue — ou monologue, comme vous voudrez — inimitable. Puis, lundi et mercredi, aux Célestins, représentations du cadet, déjà nommé, dans *L'Aventurière*, une des meilleures comédies d'Emile Augier, dans *Livre III, Chapitre 1er*, et, enfin, et toujours dans de nouveaux monologues qu'il dit à ravir. Le critique est même embarrassé dans la question de savoir lequel des deux, du diseur ou du comédien l'emporte ; il opte cependant pour le diseur.

Puis une troupe parisienne !... (Prière au lecteur de se reporter à ma dernière chronique) arrivant, celle-là, avec un véritable coup de grosse caisse : une lettre de Victor Hugo que tous les journaux ont reproduite... dans les annonces de spectacles.

Donc, fidèle à son devoir, Strapontin s'est rendu mercredi à Bellecour pour y voir la *vaillante élite* qui seconde M. Talbot. On donnait *L'Avare* et le *Malade imaginaire*, de Molière, en tout, huit actes ! Si la quantité tient lieu de la qualité, il y a lieu d'être satisfait et pour ne désolier, ni décourager personne, nous estimons convenable de ne citer aucun nom, attendant pour juger *tous ces talents* dont parle le maître, la première de son œuvre qui n'aura lieu que samedi.

Mais, d'ores et déjà, nous devons déclarer que nous ne voyons pas très bien dans différents rôles importants du *Roi s'amuse* certains des artistes qui ont fait mercredi soir la connaissance du public lyonnais.

STRAPONTIN.

P. S. — Grand-Théâtre et Célestins, même cliché que celui de la semaine dernière : « Le caissier, etc. »

Mon ami Strapontin ne va-t-il pas un peu vite en besogne ? N'aurait-il pas dû nous signaler les deux admirables soirées de Coquelina cadet au théâtre des Célestins et féliciter M. Dufour, qui le mérite bien, d'avoir su procurer cette fête au public lyonnais ? Impossible d'aborder les Célestins ; les places étaient enlevées en un clin-d'œil et chaque soir une longue file de malheureux avait beau attendre : personne ne trouvait plus à entrer ! Raconter les succès de Coquelina, ce serait exciter à nouveau les regrets amers de ceux qui n'ont pu l'entendre.

Décidément, ce M. Dufour est un maître pour organiser les succès de nos théâtres municipaux.

Voici ce que nous lisons dans le *Progrès* à propos de Talbot et sa troupe que le public ira voir au Théâtre-Bellecour. Nous tenons à encourager les talents et les bonnes volontés. C'est avec le *Roi s'amuse* que Talbot quitta Paris et sa vie de bourgeois, après avoir recruté une troupe dans la classe qu'il dirige si habilement et parmi cette foule de comédiens dont l'emploi n'est malheureusement jamais bien défini.

Samedi, cette troupe, composée d'éléments divers, dont quelques-uns excellents, nous donnera le *Roi s'amuse* ; nous la jugerons à l'œuvre, car ce n'est pas dans *L'Avare* et dans le *Malade imaginaire*, donnés à Bellecour, que l'on en peut juger.

Les deux comédies de Molière ont été jouées avec ensemble ; mais tout le succès a été pour M. Talbot, qui a le plus profond respect du classique et de la tradition.

Soirée très intéressante, en somme, et qui a mis en relief les qualités du maître dans ses jeunes élèves.

A samedi, donc, le *Roi s'amuse*, avec Talbot dans Triboulet.

NOTES ET INFORMATIONS

Conférences commerciales. — Cette semaine, à Paris, a eu lieu à l'Ecole supérieure de commerce, rue Amelot, une importante réunion préparatoire pour la création d'une conférence commerciale et industrielle qui serait aux affaires ce que sont au barreau les conférences Molé, Tocqueville, Vergniault, etc.

M. Leroy et Patit ont soumis à l'Assemblée un projet de statuts, qui a été discuté et adopté presque en totalité.

Une seconde réunion aura lieu lundi prochain pour l'élection du bureau.

Pourquoi notre Ecole supérieure de com-

merce de Lyon, d'accord avec notre Chambre de commerce, ne tenterait-elle pas une pareille entreprise ? On nous rapporte que de telles conférences avaient lieu à Mulhouse. Ce que Mulhouse a fait avec succès, Lyon le fera avec éclat. Paris doit nous exciter, ce ne serait pas la première fois que Lyon l'emporterait sur Paris.

Dénomination des rues. — Un décret du 12 février attribue conformément à la délibération prise par le conseil municipal de notre ville, le nom de *cours Gambetta*, au cours de Broches, et celui de *rue Louis Blanc* à la rue de Précy.

Le pavage de nos rues. — Le 8 mars prochain, il va être procédé à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la construction en pavés d'échantillon, dans les rues de la Platière, Neuve, de l'Arbre-Sec, de la Bourse, Dubois, Confort, des Remparts-d'Aynay et du Peyrat, ainsi que sur le quai des Brotteaux.

Les habitants de ces quartiers apprendront cette nouvelle avec satisfaction.

A la voirie. — On nous signale le mauvais état dans lequel se trouvent les chaussées de la rue de Chartres et de la rue du Sacré-Cœur.

Si cela continue, piétons et voitures n'oseront plus s'y aventurer les jours de pluie.

Déjà les voitures pesamment chargées, qui font le service de la gare de la Part-Dieu, s'y embourbent à chaque pas, et leurs conducteurs sont obligés de quêdemander l'assistance des passants pour remettre sur pied leurs véhicules.

Les habitants de ces quartiers, lésés dans leurs intérêts par cet état de choses, espèrent que l'administration avisera sans retard.

L'occasion est d'autant plus propice que l'on doit faire, le 8 mars prochain, l'application, dans certaines rues du centre de la ville, de pavés d'échantillon.

Ne pourrait-on prendre la même mesure pour les deux voies que nous venons de citer ?

Ce serait d'autant plus juste que le besoin s'en fait plus vivement sentir.

Escrime. — Les abonnés de la salle d'armes de M. Voland annoncent un grand assaut, sous la présidence de M. le général Isnard, aux concours des premiers maîtres d'escrime civils et militaires de la région.

Le jour fixé est dimanche 25 février. A deux heures précises, commenceront les assauts. Nous voyons dans le programme les noms des meilleurs maîtres des divers régiments de notre corps d'armée.

Les réservistes. — Une circulaire du ministre de la guerre convoque pour le 1^{er} mars les réservistes ajournés de 1882 et les réservistes qui demanderaient de devancer l'appel d'automne. Voici quelques renseignements complémentaires :

Ces hommes recevront un ordre d'appel individuel, à la condition toutefois qu'ils aient, en temps utile, fait à la gendarmerie leur déclaration de changement de résidence ou de domicile.

Cette mesure sera applicable aux réservistes ayant demandé à devancer l'appel de leur classe.

Sont exemptés de cette convocation, les hommes appartenant aux armes suivantes et pouvant être appelés dans le courant de l'année :

Traîn des équipages, section d'état-major, section de commis et ouvriers d'administration, section d'infirmiers, compagnie des ouvriers, compagnie d'artificiers.

Nous ne saurions trop engager tous les réservistes et territoriaux qui peuvent être convoqués au printemps à se mettre en règle, conformément à la loi, vis-à-vis de l'autorité militaire, en faisant, s'ils ne l'ont déjà fait, leur déclaration de changement de résidence ou de domicile à la gendarmerie.

Cette recommandation évitera aux réservistes ou territoriaux, lors des appels, les punitions disciplinaires de prison qu'ils encourrent en négligeant cette précaution.

Les modes élégants et vraies.

Ce ne sont pas les journaux de mode qui manquent ; mais lesquels doivent avoir leurs entrées dans la famille, tant au point de vue du bon goût et de l'élégance, qu'au point de vue d'une rédaction morale, inspirant l'ordre avec l'économie ? Non, nous ne craignons pas de le dire à nos charmant les lecteurs et à nos lecteurs sérieux, aux pères et aux mères de famille, comme à leurs jeunes demoiselles, c'est la *Mode de Paris*, édition hebdomadaire avec planches et patrons, ou c'est la *Mode Universelle*, édition bi-mensuelle.

Nous n'hésitons pas à recommander de préférence à toutes les autres publications la *Mode de Paris*, avec planches colorées et les patrons découpés car c'est là ce qu'il y a de plus complet, de plus coquet, de plus vrai, de plus attrayant, de plus féminin... et de plus charmant à offrir pour les maris, les frères ou les amis.

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégance supérieure sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes qui s'étaient dans certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris.

Société de géographie. — On lit dans le *Moniteur égyptien* du 5 février :

S. Exc. Ismail-Pacha-Eyoub, ministre de l'intérieur et président de la Société khédiviale de géographie du Caire, a offert au nom de ladite Société, à M. Louis Desgrand, président de la Société de géographie de Lyon, une magnifique carte de la basse Egypte.

M. Louis Desgrand, qui est actuellement en excursion en Egypte, a reçu le plus bienveillant accueil de la part des autorités et de la Société khédiviale du Caire qui, indépendamment de la carte de la basse Egypte, a promis d'envoyer à la Société de géographie de Lyon celles de la moyenne et de la haute Egypte, en ce moment en préparation.

Revue du Monde latin. — Voici une nouvelle Revue qui va paraître sous la direction de M. le baron Ch. de Tourtoulon. C'est la *Revue du Monde latin*, que nous recommandons vivement à nos lecteurs.

La *Revue du Monde latin* se propose de faire connaître les peuples et les pays latins dans leur présent aussi bien que dans leur passé ; de rechercher, de concilier et de défendre leurs intérêts divers de préparer leur union permanente dans un dessein de paix générale, s'il est possible ; de préservation commune, s'il est nécessaire, et surtout de progrès matériel, intellectuel et moral.

Elle s'interdit absolument toute propagande religieuse ou anti-religieuse, toute manifestation de nature à provoquer un changement dans la forme d'un gouvernement quelconque. Elle est opposée en principe, à la guerre, à la conquête, et particulièrement à tout acte tendant à favoriser une nation latine au détriment d'une autre nation latine.

La *Revue du Monde latin* paraîtra le 10 de chaque mois, par numéros de huit feuilles (128 pages) in-8° de grand-raisin. Elle formera par an, trois volumes de plus de 500 pages chacun. Il sera publié, à la fin de chaque année, une table alphabétique et analytique des matières.

Le prix d'abonnement est, pour tous les pays, de 36 fr. pour un an, et de 12 fr. 50 pour quatre mois (un volume).

AVIS

Le syndicat de la charcuterie de la ville de Lyon a l'honneur d'informer le public que la vente annuelle des *Soies de Porcs* abattus à l'abattoir de Vaise aura lieu le lundi 26 février, à deux heures précises, audit abattoir, salle des Grins.

Cette adjudication aura lieu sur la mise à prix de 20 centimes par tête de porc.

La moyenne des porcs abattus dans le courant de l'année est de 30.000.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M. Guillard, syndic, rue Imbert-Colomès, 14.

Lyon, le 19 janvier 1883.

GUILLARD, syndic.

Bibliographie

Vient de paraître la 4^e édition de l'EVANGILE REPUBLICAIN de B. Sermin Castex.

Trois éditions successives de cette brochure ont été épuisées en fort peu de temps et constituent un véritable succès.

Cet ouvrage contient, en substance, les principes du plus pur républicanisme et traite des devoirs que par son état social, le citoyen contracte en naissant envers la société ou, si on le préfère, envers la masse de ses concitoyens que simplement cette société représente, ainsi que des droits qu'au même titre chaque citoyen acquiert d'elle.

La propagation de pareils principes doit être poursuivie avec persistance surtout en ce moment où les partis monarchiques relèvent de tous les côtés la tête et menacent la république.

La lecture de cette partie ne peut que fortifier le cœur du véritable et sincère républicain et jeter de puissants germes de liberté sociale dans celui du jeune citoyen.

C'est à ces divers titres que nous recommandons la lecture de cet *Evangile Républicain*.

Une édition tout à fait populaire au prix de 20 centimes vient d'en être faite. On la trouve chez l'auteur, 85, rue St-Martin, Paris.

Séparations de biens (jugements)

Mme Louise Agathe Roucheux, épouse du sieur Ernest-Amable Molot, qui tenait un café-brasserie à Lyon, cours de Broches, 9, a été séparée de biens d'avec son mari. Jugement du 14 février, 1883. Avoué : M. Fauconnet.

Mme Simon Rapine, née Vial, demeurant cours Lafayette, 243, a été séparée de biens d'avec son mari. Jugement du 7 février 1883. Avoué : M. Trillat.

Mme Juliette Labrosse, épouse du sieur Alexandre-Louis Rochefort, pâtissier, demeurant à Lyon, 60, cours Morand, a été séparée de biens d'avec son mari. — Jugement du 14 février 1883. Avoué : M. Pildard.

Demandes en séparations de biens

Mme Agnès-Jeanne Mongolbert, épouse du sieur Jean-Marie Morel, boulanger, à Lyon, rue St-Cyr, 70, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^{re} Montrochet, huissier, du 15 février 1883. Avoué M^{re} Terras.

Mme Françoise Ducret, veuve en premières nocces du sieur Jean-Marie Duprat, et épouse en secondes nocces du sieur François Courty, cordonnier à Lyon, rue Grolée, 25, a formé contre ce dernier une demande en séparations de biens. Exploit de M^{re} Lardellier, huissier, du 17 février 1883. Avoué M^{re} Micollet.

Mme Marie Eydan, épouse du sieur Charles Siméon Garein, demeurant à Lyon, rue du Commerce, 25, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^{re} Primpeud, huissier, du 16 février 1883. Avoué, M^{re} Pinard.

Ouvertures de faillites

Ouverture de la faillite du sieur Louvat, commerçant à Lyon, rue Sébastopol, 51. Jugement du 15 février 1883; juge-commissaire, M. Jomain; syndic, M. Louis Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

Ouverture de la faillite de la dame veuve Gagnol, commerçante à Lyon, angle des rues de la Part-Dieu et Voltaire. Jugement du 15 février 1883; juge-commissaire, M. Louis Rousset; syndic, M. Jules Rolland, rue de la Bourse, 53.

Ouverture de la faillite du sieur Justin Miché, débitant de boissons, rue Voltaire, 4. Jugement du 15 février 1883; juge-commissaire, M. Louis Rousset; syndic, M. Jules Rolland, rue de la Bourse, 53.

Ouverture de la faillite du sieur Grolleron aîné, qui était ferblantier et pompier, à Lyon, rue Saint-Joseph, 33. Jugement du 15 février 1883; juge-commissaire, M. Barbier; syndic, M. Henri Feys, rue Ste-Catherine, 43.

Ouverture de la faillite du sieur J. Motot, qui tenait café-brasserie à Lyon, cours de Brosses, 9; Jugement du 16 février 1883. Juge-commissaire: M. Rousset; syndic: M. Félix Argaud, rue de la République, 49.

Ouverture de la faillite du sieur Favier, ex-épicer, cote des Carmélites, 14. Jug. du 20 février; juge-commissaire: M. Favre; syndic: M. Louis Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

Ouverture de la faillite du sieur Beillard, débitant à Lyon, quai Saint-Antoine, 9. Jug. du 20 février; juge-commissaire, M. Dulac; syndic: M. Jules Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

Ventes de fonds de commerce.

M. Romain Magnin, propriétaire à Lyon, rue Mercière, 52, a acquis de M. H. Plassard, un fonds de café-comptoir situé quai des Brotteaux, 10.

M. Charles Patard, demeurant cours Lafayette, n° 194, a acquis de M. Maurice, demeurant rue de Trion, 24, un matériel de cartonnage sis au dit lieu.

M. Faure, route de Vienne, 122, a acquis le fonds de ferblanterie de Mme veuve Mallet, situé à Lyon, chemin de la Favorite, 14.

M. Biol, demeurant cours Bayard, 16, a acquis de M. Chaudron, un café-buvette, sis au dit lieu; réclamer à M. Reynaud fils, rue Casimir-Périer, 26.

M. Gérard a acquis de M. Verney, un fonds d'épicerie-comptoir sis rue de Séze, 117; récl. rue Ste-Catherine, 6.

M. Ortol a acquis de M. Schwerdtfeger, un fonds de restaurateur rue de Bourbon, 39; récl. à M. Bellot, cours d'Herbouville, 44.

M. Chetty, rue de la Part-Dieu, 34, a acquis de M. Meyssonier, un fonds de peintre-plâtrier, rue de Bourbon, 62.

M. Collongue a acquis de Mme Louis, le fonds de café qui possédait cette dernière rue Malesherbes, 31; récl. à l'agence de M. L'Hôpital, 61, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les mariés Giraud ont acquis de Mme veuve Panchard, la café-brasserie d'Alsace-Lorraine, située cours Lafayette, 145; récl. à l'agence Fogel, quai de la Guillotière, 25.

SPECTACLES ET CONCERTS

Concert Luigini.

Le concert annuel de M. Alexandre Luigini, annoncé pour dimanche prochain 5 mars, aura lieu cette année avec un éclat véritablement exceptionnel.

Sans parler du programme, toujours composé avec un soin merveilleux, bornons nous aujourd'hui à mettre sous les yeux de nos lecteurs les noms des artistes qui ont promis à M. Luigini leur sympathie et leurs gracieux concours.

Citons en première ligne M. Théodore Ritter, l'admirable pianiste des concertos Colonne et Padermou; Mmes Paola Marié, Nicot, Delvalle, Escher-Vandaelen, Bianca Sivori et Guili; M. Tauffemberger, Jourdan, Aimé Gros, l'éminent directeur du Conservatoire; Lapret, Reine, Fargues et Forestier.

A cette pléiade d'artistes, nous ajoutons encore la Fanfare lyonnaise, les élèves (demoiselles) de la classe d'ensemble du Conservatoire, les chœurs (dames) des théâtres municipaux et l'excellent orchestre du Grand-Théâtre dirigé par son habile chef.

On doit se hâter de retenir ses places d'avance au bureau de location du Grand-Théâtre.

En voici le programme :

Première partie. — Ouverture de Jeanne d'Arc, exécutée par l'orchestre — 2. Air du Barbier de Séville, par M. Jourdan et l'orchestre. — 3. Duo Roman d'Elvire, chanté par Mmes Vandaelen et B. Sivori. — 4. Grande fantaisie sur des thèmes hongrois, exécutée par M. T. Ritter et l'orchestre. — 5. Air de la Folie, de Lucie de Lamermoor, par Mlle Delvalle et l'orchestre. — 6. Grand duo de concert pour deux violons, exécuté par MM. E. Lapret, A. Luigini et l'orchestre, sous la direction de M. A. Gros. — 7. Chœur des pages de François de Rimini, exécuté par les élèves (demoiselles) de la classe d'ensemble du Conservatoire, les chœurs (dames) et l'orchestre (le sol par Mlle Guili).

Deuxième partie. — 1. Ouverture d'Oberon, exécutée par la fanfare lyonnaise. — 2. Romance de la lettre de Paul et Virginie, par M. Tauffemberger et l'orchestre. — 3. Air de la Promesse, chanté par Mlle Nicot. — 4. Dans les bois (pastorale pour 2 hautbois), exécutée par MM. Fargues, Reine et l'orchestre. — 5. Romance de la lettre (A. Perle) et Chanté par Mlle Paola Marié. — 6. a. Prélude; b. Fileuse; c. Menuet de l'Arlesienne; d. Chœur des Filles (Vaisseau-Fantôme); e. Les Elfes (1^{re} audition), exécutés par M. T. Ritter. — 7. Marche de la Reine de Saba, exécutée par l'orchestre et la Fanfare lyonnaise (formant un ensemble de 150 exécutants).

Prix des places : — Loges de 4 places, 32 fr. — Fautouils d'orchestre et de balcon, 8 fr. — Stalles de 1^{re} galerie, 5 fr. — Secondes, 3 fr. — Parterre, 2 fr. 50. Troisièmes, 1 fr. 50. — Quatrième, 75 cent.

Grand-Théâtre

Tous les soirs, à 8 heures 1/4, l'amusante féerie *Peau d'Ane*, avec sa splendide mise en scène, ses ballets si bien réglés et si merveilleusement exécutés avec ses apothéoses pleines de lumière, avec ses artistes et ses danseuses qui ne laissent plus rien à désirer.

Mais nous touchons aux dernières représentations. Que nos lecteurs se hâtent donc, s'ils ne l'ont pas encore fait, à aller admirer la diva Dardignac, dont on couronnerait volontiers les pieds, et la charmante Mlle Nixau!

Théâtre des Célestins.

La *Mascotte*, le *Jour et la Nuit*, les *Mousquetaires au couvent*, la *Chanson de Fortunio*, se succèdent sur les affiches et se partagent les applaudissements de chaque soir. Une regrettable indisposition de Reine, le joyeux Aridaine, nous a valu une excellente comédie *Les Lions pauvres*, et un gentil vaudeville, les *Brebis de Panurge*. Artistes de tact et de talent. Tout est donc pour le mieux au théâtre des Célestins. Les succès naissent en foule sous la baguette magique de M. Dufour. Que sera le jour où la Ville lui aura confié la direction subventionnée de ses théâtres!

Théâtre-Bellecour.

Aujourd'hui samedi, la compagnie des tournées dramatiques donnera au Théâtre-Bellecour la première représentation de *Le Roi s'amuse*, drame en cinq actes de Victor Hugo.

M. Talbot, qui vient d'obtenir un si éclatant succès dans *L'Avarice* et *Le Malade imaginaire*, remplira le rôle de Triboulet.

Cette représentation aura lieu demain dimanche à une heure et demie précise, en matinée populaire et à prix réduits.

Espréance que M. Talbot nous donnera une seconde représentation de *Le Roi s'amuse* demain dimanche en soirée.

Le *Malade imaginaire* a été pour M. Talbot un vrai succès. Jouer pareille pièce en 1883 semble étrange; il faut être le nommé Molière pour ne pas craindre plus l'opinion publique que la Faculté. Les interprètes de cette comédie sont là, meilleurs et plus à l'aise, vraiment, que dans *L'Avarice*. MM. Paul Antoine, Dubroca, Damiens y sont des plus divertissants. Mlle Gérald, joue son rôle avec un esprit et une pétulance dignes de l'approbation des plus exigeants critiques.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 25 février au 3 mars 1883.

Département du Rhône. — 25. Vaux-Remard. — 1. Aigueperse.

Département de l'Isère. — 25. Artas, Varcès. — 28. Pont-Evêque. — 1. Pont-de-Clais, la Verpillière, Iseron. — 3. Corbèlin, Viriville.

Département de l'Ain. — 25. Billiat, St-Jean-le-V. — 26. Bourg-St-Ch. — 27. Marchamp. — 28. Treffort. — 1. Lent, Abergement-de-V., Gex. — 2. St-Denis-le-Ch.

Département de Saône-et-Loire. — 24. Cussy, Marizy. — 25. Bourbon-Lancy, Chevagny-sur-G., Semur, Lessard-en-B. — 26. St-Émiland.

Département de la Loire. — 24. Le Chambon. — 25. Dargoire, Tartaras, Bully. — 1. L'Hopital-sur-R., Villaret.

Département de la Drôme. — 24. Chabeuil, Remuzat. — 26. Marsanne. — 28. Saint-Marcel-les-Sauzet. — 1. Saon, Suze-la-R. — 3. Valence, Dieu-le-Fit.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 19 février 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Porcs...	925	125	119	112	108	126

Renvoi : 0.

Mardi 20 février 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs....	518	168	150	138	120	110 à 170
Vaches....	516	118	115	110	108	120
Veaux....	518	118	115	110	108	120
Moutons...	518	118	115	110	108	120

Renvoi : Bœufs et vaches, 20.

Veaux, 0.

Moutons, 60

Jeudi 22 février 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux....	110	118	115	110	108	120
Moutons...	3655	205	190	170	160	150 à 210
Porcs....	606	118	115	110	108	120

Renvoi : 760 moutons.

Veaux, 0.

Moutons, 60

Vendredi 23 février 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs....	379	168	150	138	120	110 à 170
Vaches....	313	118	115	110	108	120
Veaux....	919	120	115	110	106	100 à 122
Moutons...	661	118	115	110	108	120

Renvoi : Bœufs et vaches, 0

Veaux, 0.

Moutons, 0

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

PORCS

Lundi 19 février. — Si la baisse l'avait encore emporté la semaine dernière, elle a varié de 8 à 12 fr. par 100 kil. Car les prix extrêmes ont variés de 108 à 126 contre 96 à 118 et y a huit jours. Les cours resteront-ils à ces chiffres? C'est peu probable, mais enfin les prix ne subiront plus que des oscillations peu importantes, en baisse sans doute, avant de se fixer définitivement. La tendance est à la fermeté et nous ne tarderons probablement pas à voir la marchandise étrangère arriver sur nos marchés, attirée par la bonne tenue de nos prix.

Jeudi, 22 février. — Il a été présenté 606 porcs. Mais les transactions ont eu moins d'entrain et de facilité que mardi — et la marchandise a éprouvé un recul de 4 à 6 francs, ce à quoi il fallait s'attendre, mais ce qui sera probablement de courte durée.

Marché du lundi 19 février.

Charollais.	370	112	124
Bourgogne.	80	118	125
Bressans.	180	114	124
Bourbonnais.	46	110	122
Morvan.	230	116	126
Divers.	19	108	120

BŒUFS

Mardi, 20 février. — La hausse que nous annonçons la semaine dernière est venue confirmer nos prévisions; elle a varié de 6 à 8 fr. par 100 kil. et elle a porté surtout sur les marchandises de choix. Nous croyons cependant que les qualités secondaires sont celles qui sont appelées à profiter le plus de la grande fermeté des cours. Il ne faut donc pas compter sur une baisse prochaine, d'autant plus que l'entrain des transactions recède de nombreux besoins à satisfaire.

Vendredi, 23 février. — Par continuation, la vente est restée fort active et les prix se sont maintenus rondement. Comme en serait-il autrement quant on sait que les approvisionnements, dans les cours actuels, rentrent difficilement dans leurs déboursés? En somme, c'est la Bresse et l'Italie qui contribuent le plus à alimenter notre marché.

Mais cela continuera-t-il si on continue à user à l'égard des marchands de mesures sommaires et vexatoires?

Marché du mardi 13 février.

Charollais.	30	116	160
Bressans.	160	114	168
Bourbonnais.	50	116	168
Dauphiné.	60	114	160
Auvergne.	60	112	156
Italie.	130	126	165
Divers.	28	110	152

Marché du vendredi 16 février.

Charollais.	30	116	160
Bressans.	130	114	168
Bourbonnais.	60	116	168
Dauphiné.	20	114	160
Auvergne.	30	112	156
Italie.	50	126	165
Divers.	53	110	152

MOUTONS

Mardi 20 février. — Beaucoup d'activité dans les transactions à des prix soutenus, dont les extrêmes ont été 150 et 210 fr. Sur 518 moutons, il n'y en a eu que 60 de retirés.

Jeudi 22 février. — Les cours se sont affermis, la reprise vers la hausse s'est accentuée et toutes les premières qualités ont facilement obtenu 210 fr. contre 200 il y a huit jours. Sur 3,655 moutons, il n'en est resté que 1,760 de l'Italie. Qu'arriverait-il si l'étranger se retirait de notre marché? L'approvisionnement ne pourrait se compléter en France et nous serions obligés de nous passer de mouton dans notre alimentation. N'y a-t-il pas là un indice grave dont le gouvernement devrait se préoccuper? Ne pourrait-on protéger la race ovine contre la destruction inconsidérée des agneaux?

Vendredi 23 février. — La qualité générale des 661 moutons amenés au marché était inférieure à la qualité d'hier, et cependant les prix ont atteint 217 fr. pour les premières qualités. C'est une hausse marquée de 7 à 8 fr. par 100 kilogr.

Marché du jeudi 22 février.

Charollais.	460	190	210
Auvergne.	470	190	206
Dauphiné.	870	180	200
Italie.	1760	160	195
Divers.	95	150	180

SUIFS

Cours de Lyon, 22 février

Suifs en branche secs, 79 à 81 fr.

Peaux de moutons sèches, de 1,65 à 1,85 le k.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1 ^{re} épaisseur.	180	155
2 ^e épaisseur.	135	140
Lard poitrine.	165	175
Saindoux nu, fondus, 1 ^{re} qual.	160	165
Graisse flambaré.	65	70
Panne salée.	160	160
Panne fraîche.	155	160
Jambon blanc de Lyon fin.	190	200
Sauzon de Lyon fin.	6	6
1 ^{re} qual.	5 50	5 75
2 ^e qual.	4 50	4 75
de ménage.	2 80	3
d'Arles.	2 70	2 90

Très peu de demandes.

FRUITS ET LEGUMES

Avis de la Maison A. MICHA, commissionnaire, successeur de M. J. BURDIN, rue Claudin, 17

Cours du 23 février 1883

Petits pois d'Afrique, 100 k.	100	120
Pois mangetout d'Afrique.	90	100
P. de terre rattes nouvelles.	65	70
Pommes Canada, Savoie, 1 ^{re} ch.	50	60
— 2 ^e ch.	35	40
— roses de l'Ardeche.	20	25
Poires à cuire, de Savoie.	18	20
Marrons de Vessaux.	22	23
Noix sèches belles.	55	60
— ordinaires.	35	40
Pissenlits d'Auvergne, les 100 k.	25	30
Artichauts de Cavaillon, douz.	5	7
Choux-fleurs d'Afrique, la douz.	1 50	1 80
— d'Alger.	1 30	1 60
Mandarines d'Algérie, 100 fr. 1 ^{re} ch.	7	8
— 2 ^e ch.	5	6
— caisse de 100, ordin.	3	4

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Lyon, 21 février 1883.

Le temps s'est enfin remis au beau et le vent qui soufflait depuis quelques jours est d'un bon vent préage. Les prix ont besoin de ce puissant auxiliaire d'assainissement qui permettra de continuer avec activité les travaux d'ensemencement du printemps.

Il faut donc attribuer à ce revirement de l'atmosphère, espérons-le, durable, l'absence presque complète de cultivateurs à notre marché.

Les offres n'abondent pas; les blés de pays ont la préférence; nous n'entrevoions pas de changements pour le moment et la hausse de ces derniers jours paraît devoir se maintenir.

Nous cotons :

Blé du Dauphiné, 1 ^{re} choix.	24 75	25 25
Blé du Dauphiné, ord.	24 50	
Blé de Bresse, 1 ^{re} choix.	25	25 50
Blé de Bresse ordinaires.	25	
Blé du Bourbonnais 1 ^{re} choix.	26 25	25 50
Blé ordinaires.	25 25	25 50
Blé godelaux.	24 25	
Blé du Nivernais, 1 ^{re} choix.	25 75	26
Blé du Nivernais ord.	25	24 50

Les 100 kil., gare de Lyon ou environ.

Farines de commerce. — Nous ne croyons pas à grand changement des prix, les demandes sont faibles, les offres dominent plutôt.

Voici nos cours :

Marques supérieures.	48 75	50
Farines de commerce, prem.	45 25	46
Farines de commerce rondes.	40 50	41 50

Les 124 kil. disponible suivant marque toutes comprises, 30 jours sans escompte, gare de Lyon.

Farines de boulangerie. — Nous n'avons pas de changement à noter; la hausse venue de Corbeil n'a pas produit d'effet sur notre place et les affaires sont restreintes.

Nous cotons :

Farines de boulangerie, 1 ^{re} .	48 75	51 50
Farines rondes supérieures.	44 25	43 50
Farines rondes ordinaires.	42 75	43 50
Farines rondes barytées.	38 50	39 50

ALCOOLS — VINS

Paris, jeudi 22 février. — *Cours commerciaux.*
ALCOOLS. — Les prix restent bien tenus avec toujours très peu d'affaires.
 Le courant du mois, demandé à 50,25, n'a pas de vendeurs au-dessous de 50,50, et le livrable en mars reste coté de 50,75 à 51 fr.
 Le stock s'est accru de 100 pipes.
 Cote établie à 12 h. 3/4 l'hectol. à 90° nu.
 Livrable février... 50 25 50 50
 — mars... 51 75 51 ..
 — Mars-Avril... 51 25 ..
 — 4 mois de mai... 53 ..

Les affaires sont presque nulles après la cote; la cote est sans variation.
 Circul.: Pipes, » contre 50 hierr
 Stock: Pipes, 19,175 contre 13,925 en 1882.

Lille (Nord), 17 février.

Alcool. — Marché ferme. Disponible fin 48,50; dito betteraves à 49 fr.; mars à 50 fr.; avril à 51 fr.; 4 chaudières à 52,50.

Marseille (B.-du-Rhône), 17 février.

Spiritueux. — On cote l'hectolitre nominal, suivant qualité: 3/6 bon goût de vin 86°, 105 fr.; dito marc de raisin 86°, 95 à 100 fr.; dito betterave et mélasse, 92,93° 66 fr.; dito Amérique 92/93°, 62 à 64 fr.; dito Distillerie de la Méditerranée, 92° n° 1 (nu), 65 fr.; n° 2, 61 fr.

Orléans (Loiret), 17 février.

Vinaigre nouveau, de vin nouveau, logé, l'hectolitre... 40 à 42
 Vinaigre nouveau de vin vieux, logé, l'hectolitre... 45 à 47
 Vinaigre vieux de vin, logé, l'hectolitre... 55 à 60
 Vin rouge, pays, le ponceau... 90 à 115
 Vin blanc de Sologne, le ponceau... 61 à 62
 Vin blanc nantais, le ponceau... 46 à 49
 Vin blanc des lles, nu, 228 litres... 47 à 49
 Vin blanc du Poirou, nu, 228 litres... 52 à 53
 Vin blanc de Blois, nu, 228 litres... 52 à 54

RÉSINE — ESSENCE

Londres (Angleterre), 21 février.
 Essence de térébenthine. — Tendance calme
 Disponible à 38/7 1/2; février-avril à 39/...

SAVONS

Marseille, 20 février.
 Les huiles à fabrique sont par continuation en hausse. Elles valent aujourd'hui 64 fr., et l'on n'obtient livraison que difficilement. Aussi nos fabricants de savons ont-ils élevé leurs prix. Il en sera ainsi tant que les huiles lampantes seront recherchées. Les acheteurs attendent une détente d'ici fin mars et n'achètent absolument qu'au jour le jour.

On cote aux 100 kil., payables comptant, esc. 1 0/0 ou 60 jours au pair:
 Savon blanc à l'huile d'olive pour la teinture, 67, » à 69,50.

Dispon. Livr.
 Savon blanc au palmiste cuit
 60 0/0 corps gras 54 à 57 .. 54 à 57 ..
 — blanc palmiste mi-cuit 40 .. 40 ..
 — coco à froid... 33 50 33 50
 — d'olive...
 — rosé au palmiste, façon
 Dijon, marque spéciale ..
 Le tout franco d'emballage pris en fabrique, en caisses de 185 à 190 kil. net; 1 fr. en sus en caisses de 120 à 130 kil. net.

Savon bleu pâle et vif, garanti sans fraude, 1^{er} beau, franco d'emballage, rendu en gare Marseille, en caisse de 180 kil. net; 50 cent. en sus pour les 1/2 caisses de 70 à 75 kil.:

Dispon. Livrable
 Marque spéciale:
 — coupe ferme 47 50 à ... 47 50 à ...
 — m. ferme 47 50 .. 47 50 ..
 Bonne marque:
 — coupe ferme 47 .. à ... 47 .. à ...
 — m. ferme 47 47
 — moyenne 46 50 .. 47

Marque courante:
 — coupe ferme 46 50 à ... 46 50 ..
 — m. ferme 46 50 .. 46 50 ..
 — moyenne 46 50 .. 46 50 ..
 Savon bleu pâle au talc:
 c. f. C. Porte et Co 42 .. à ... 41 50 à ...
 — aut. marque 37 50 .. 37

Savon bleu pâle et vif, dit recuit, s. fraude, pour les colonies... 49 50 à ... 49 50 à ...
 Savon bleu pâle et vif, réduit au talc. C. Porte et Co... 44 50 à ... 44 .. à ...
 — aut. marq. 40 50 s. ... 40 50 ..
 En caisses de 18 kil. nets rendus à bord.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 22 février.
 Le cours officiel des suifs frais fondus de boucherie a été fixé hier à 99. hors de Paris, soit sans variation sur le cours précédent.
 Le suif fondu est à 111, » dans Paris.
 Suif en branches (rendement moyen de 75/100), 75.

Prix de paiement à la boucherie de province sur un rendement de:

70 0/0	69 fr. 30	78 0/0	77 fr. 22
71	70	79	78
72	71	80	79
73	72	81	80
74	73	82	81
75	74	83	82
76	75	84	83
77	76	85	84

Le Havre, 21 février.

Saindoux. — Les avis de New-York donnent de 12 1/2 à 15 points de hausse sur le terme. Ici, le marché se maintient calme, mais le sentiment est très-ferme. On a fait 50 tps Wilcox, sur fév. à fr. 71 50, et 50 tps Fowler brothers, à fr. 70 25.

CUIRS ET PEaux

Le Havre (Seine-Inférieure), 20 février.

Cuir. — On note la vente de 4,500 Pernambuco salés verts, de 21 kil. à livrer par « Résolu », à 67,50, et de 200 Buenos-Ayres secs, bœufs, à 135 fr. les 50 kil. Dans les peaux de chevreux, on a également réalisé 18 b. Mexique à 14 50 la douzaine.

Bordeaux (Gironde), 20 février.

Cuir. — Fermes, prix en hausse. On a vendu 2,547 secs Goréas, à 82 fr.; Buenos-Ayres secs à 107 fr., et Montevideo secs vieux à 112 fr. les 50 kil.

Peaux de moutons. — Marché ferme aux cours précédents. On a vendu 14 balles Buenos-Ayres, de 135 à 150 fr. les 100 kil.

Anvers (Belgique), 20 février.

Cuir. — On a vendu les quantités suivantes: 100 secs Buenos-Ayres bœufs mataderos, 14 7/10 kil., à 140 fr.; 200 salés Montevideo, bœufs mataderos, 25 à 32 kil., 76 fr.; 497 salés dito dito, 20 à 25 kil., à 76 fr.

SUCRES & MÉLASSES

Paris, 22 février. — *Cours commerciaux.*

SUCRES BRUTS. — Les affaires sont un peu plus actives et les cours mieux tenus.
 Le sucre blanc, livrable courant du mois, se place à 58,12; mars, à 58,37 et mars-avril à 58,50 n° 3, Paris; sur les autres époques, les acheteurs sont aussi réservés que les vendeurs et les affaires sont presque nulles.

Les 4 mois d'octobre ont été traités hier à 59,50; mais aujourd'hui il y a vendeurs à ce dernier cours.
 Sucres roux sans changement.

Nous cotons à deux heures, pour sucre blanc n° 3 Paris, conditions du marché:

Courant du mois	58 .. à 58 25
Livrable mars	58 25 58 50
— 4 de mars-avril	58 50 58 75
— 4 de mars	59 ..
— 4 de mai	60 .. 60 25
Sucre blanc, 99 degrés	57 75 à ..
— roux, 88 deg., nouv. cond.	50 .. 50 25
Circul. sacs, contre .. hier.	

SUCRES RAFFINÉS. — La cote se maintient en raffinerie de 104 à 105,50 suivant marques.
 La demande est un peu meilleure depuis quelques jours pour la marchandise disponible, qui est moins abondante en raffinerie.
 L'exportation est toujours limitée à quelques achats pour l'Angleterre.

Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateau, pour pains 1^{er} choix, suivant marques, aux 100 kil.

Habillage en papier	1 0/0	63 75 à 63 75
—	2 1/2	63 50 65 50
—	4 0/0	62 75 63 75

Sucres cassés, en morceaux régul., en caisses de 50 k, franco d'emb. 100 kil. 115 .. à 116 ..
 Morceaux irréguliers. en sacs 104 .. 104 50
 Menus déchets. — 103 .. 103 50
 Sucres en poudre. — 100 .. 105 ..
 Glace et semoule. — 105 .. 107 ..

Prix soutenus avec peu d'affaires.
 Sucres cristallisés extra acq. 99 .. à 100 ..

Lille (Nord), 21 février.

Sucres. — Faibles. Roux 88° disponible de 48,75 à 49 fr.; blanc extra suivant qualité de 58 à 60 fr.; Rafinés à 110 fr.

Mélasse. — Disponibles et livrables à 12 fr.

CAFÉS ET CACAO

Le Havre (Seine-Inf.), 22 fév. (11 h. 50).

Cafés. — Calmes; prix sans changement. On a vendu 1,500 sacs Santos non lavés sur juin à 50 francs les 50 kil.

New-York, 21 fév. 20 fév.
 Café Rio fair. 8 1/2 à .. 8 1/2 à ..

Marseille (Bouches-du-Rh.), 14 février.
Cafés. — Calme et hésitation. On a vendu 350 sacs Malabar trié à 76 fr.; 100 sacs Santos disponibles à 54 fr.

FRUITS SECS

Marseille (Bouches-du-Rhône), 21 février.

FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k.	33	38
» Rosa	33	42
» Vraies Cozenza	45	50
» — marq. spéciales	52	62
» de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10°.	35	45
» de May, c/de 10 k., t. 12°.	34	35
» de Bougie, valises de 25 à 30 k.	32	33
» Dellys, valises de 25 à 30 k.	32	33
» Espagne, à distillerie.	450	

PRUNEAUX Fleuris, à dist. 70 à 80 k.

RAISINS A BOISSON. —
 Petits grains Thyra Fr. 40 .. à 42 ..
 » ordinaires. 25 .. 32 ..
 Gros grains Samos. 42 .. 43 ..
 » Chémé. 45 .. 46 ..
 » Ordinaire. 45 .. 46 ..
 » Chypre. 40 .. 42 ..
 » bouillis. 40 .. 42 ..
 Rouges Dénia. 40 .. 42 ..
 » Vouria. 42 .. 43 ..
 » Samos muscats. 34 .. 35 ..
 Noirs Corinthe. 49 .. 51 ..

Arrivages des provenances ci-après
 49 s. Alexandrie. 400 tx Ratacolo.
 488 couf. Alger.

DIVERS

St-Laurent-de-Chamousset, 19 février.

Beurre, le kil. 2 50 à 2 55
 Œufs, la douzaine. » 85 » 90
 Gros fromages, le kil. » 45 » 50
 Petits fromages, le kil. 1 10 à 1 20

Cours de la Bourse du soir

Du jeudi 22 février.

Neuf marques. — Calmes.
 Février. 59 75 à 59 50
 Mars. 59 75 ..
 Mars-avril. 60 .. 59 75
 4 de mars. 60 ..
 4 de mai. 60 50 ..

Huile de colza. — Fermes.
 Disponible. 106 75 à 107 ..
 Livrable courant du mois. 106 75 107 ..
 — mars. 107 50 ..
 — mars-avril. 108 ..
 — 4 mois de mars. 108 ..
 — 4 mois de mai. 100 50 101 ..
 — 4 derniers mois. 83 ..

ALCOOLS (nus). — Calmes.
 Livrable février. 50 25 à 50 50
 — mars. 50 75 51 ..
 — mars-avril. 51 25 ..
 — 4 de mai. 53 ..

SUCRES. — Soutenus.
 Livrable février. 58 .. 58 25
 — mars. 58 50 ..
 — mars-avril. 58 75 ..
 — 4 mois de mars. 59 25 ..
 — 4 mois de mai. 60 25 ..
 Roux 88°. — Soutenus. 50 ..
 Rafinés. — Calmes. 104 .. 105 50

BONNES OCCASIONS A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix: 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.
 Un fonds de liqueries, gros et demi-gros, ancien; prix: 8,000 fr.
 Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

BOULANGERIE A VENDRE

Bien achalandée, Clients sérieux
 Au centre de Lyon
PRIX: 2,000 FRANCS
 S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

Le Gérant: ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

VENTE VOLONTAIRE

Aux Enchères publiques

CUIRS VERTS

A la requête de M. N. LEHMANN, gérant de la Société des Bouchers de Lyon, 35, Rue de la Pyramide (passage Mas), à Vaise,
D'environ 2,000 Cuirs et 4,000 Veaux
 A l'Hôtel des Ventes, rue de l'Hôpital, 6, au 1^{er}
LE SAMEDI 3 MARS 1883, A 2 HEURES PRÉCISES
 Par le ministère de M^r THEVENET, commissaire-priseur à Lyon

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

- 1^{re} Cette vente comprend les marchandises à livrer du 6 mars au 5 avril inclusivement;
- 2^{es} Les marchandises seront vendues au comptant, sans escompte, au plus offrant et dernier enchérisseur, et seront payées en espèces, contre livraison;
- 3^{es} Les enchères ne pourront être moindres de 25 cent. par 50 kilogrammes;
- 4^{es} Les marchandises seront livrables dans les abattoirs de Perrache et de Vaise; les livraisons se feront tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés;
- 5^{es} Cette vente comprenant la totalité des réceptions, les acquéreurs des deux derniers lots de chaque catégorie de cuirs ou de veaux auront à prendre livraison du solde, qu'il soit supérieur ou inférieur à la quantité vendue;
- 6^{es} L'adjudicataire payera entre les mains de M. LEHMANN le montant de son adjudication, et, en sus, les droits d'enregistrement et de courtage qui sont de 65 cent. par 100 francs;
- 7^{es} Faute par l'adjudicataire de prendre livraison dans les délais fixés, la marchandise sera revendue à sa folle-enchère, à ses risques et périls, trois jours après la sommation qui lui aura été faite de recevoir, et sans qu'il soit besoin de jugement;
- 8^{es} Tous les acquéreurs restent dans le droit commun d'acheteur, de vérifier par eux-mêmes, ou de faire vérifier par le mandataire qu'ils désigneront, les marchandises offertes en livraison;
- 9^{es} L'acheteur paiera, à titre de pourboire des garçons bouchers, 30 cent. par cuir dépouillé sans défaut, et 20 cent. par veau dépouillé sans défaut; le salage des bœufs lourds 0 fr. 65 par cuir, des bœufs moyens et légers et vaches lourdes, 50 c. par cuir, des vaches légères, 40 cent., des veaux, 10 cent. — Ficelage, 7 cent. par cuir et 3 cent. par veau. — Transport à domicile ou en gare, les bœufs lourds, 20 cent. par cuir, les bœufs moyens et légers et les vaches lourdes 15 cent., les vaches légères 10 cent., et les veaux 5 centimes.

Cette vente a lieu en vertu de deux jugements rendus par le Tribunal de Commerce de Lyon, les 3 et 24 mars 1882, enregistrés.

BALAND AINÉ

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.
 ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces
 INSTRUMENTS ET OUTILS POUR 'AGRICULTURE

Agence d'Affichage et de Publicité

J. MALIGNON

Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN

Pont d'Ecully (Station des tramways)

DIMANCHE 25 FÉVRIER

SOIRÉE EXTRAORDINAIRE

donnée par la troupe des

FRÈRES GRÉGOIRE

avec la concours de

Mme Victor GRÉGOIRE, première chanteuse d'opéra

Lever du rideau: Les deux Aveugles, bouffonnerie musicale à grand succès.

L'Homme n'est pas parfait, tableau populaire mêlé de chants, du célèbre Lambert Thiboust.

L'on terminera par la brillante comédie en un acte, La consigne est de rousler. Succès!

Intermèdes et chansonnettes comiques, par M. A. Grégoire, 1^{er} comique.

Bureau à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h.

MÊME PROPRIÉTÉ

Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES

KLEIN et Co, rue Dubois, 27

près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers

porteurs de bons certificats seront placés

gratuitement.

Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS

dans tous les prix.

LE CRÉDIT VIAGER

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Sous le Contrôle du Gouvernement

FONDÉE PAR DÉCRET DU 20 MARS 1854

CAPITAUX DE GARANTIE: 32 MILLIONS

Opérations réalisées: 242 millions.

Capitaux payés aux assurés et aux rentiers: 42 millions.

Rentes viagères

aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.

Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs

payables par voie d'amortissement dans un délai

de 1 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 1,050 francs

ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout

souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou

par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

ASSURANCES

EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris,

62, rue de Richelieu.

A Lyon: MM. BRANCHARD, 6, rue de la Ré

publique; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-

de-Ville.

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épidermique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

(Boite place des Terreaux, 2.)

ON DEMANDE un commanditaire associé garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.

S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue